

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE DANS LES PROCESSUS  
ÉLECTORAUX ET LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES FÉDÉRAUX**

---

**REPRÉSENTATIONS ÉCRITES DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
(PARTIES A/B DES AUDIENCES)**

---

15 avril 2024

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA**

Ministère de la Justice du Canada  
Section du contentieux des affaires civiles  
50, rue O'Connor, bureau 500  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8  
Télécopieur : (613) 954-1920

**Gregory Tzemenakis**

Avocat général principal

**Barney Brucker**

Avocat général principal p. i.

**Tél. :** 613-297-2670 / 416-520-4301

**Courriel :** [JusticeCanada.Inquiry-  
Enquete@justice.gc.ca](mailto:JusticeCanada.Inquiry-Enquete@justice.gc.ca)

**Avocats pour le gouvernement du Canada**

## Table des matières

APERÇU.....	1
PARTIE I – Contexte .....	2
PARTIE II – Le Canada était conscient de l’existence possible d’une ingérence étrangère lors des élections de 2019 et de 2021 .....	3
A. Le gouvernement a pris des mesures pour détecter, prévenir et contrer l’ingérence étrangère.....	3
1. Le plan pour protéger la démocratie canadienne .....	4
2. Le Groupe d’experts .....	5
3. Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections.....	7
B. Les mesures de protection mises en œuvre par le gouvernement du Canada ont fonctionné comme prévu pour protéger les élections de 2019 et 2021 contre l’ingérence étrangère .....	8
1. Les entreprises de médias traditionnels et sociaux ont joué un rôle dans la lutte contre les activités d’ingérence étrangère.....	8
2. Les partis politiques et les politiciens ont joué un rôle dans la lutte contre les activités d’ingérence étrangère .....	9
3. Les agences de la sécurité nationale et du renseignement et autres organisations fédérales ont joué un rôle dans la lutte contre l’ingérence étrangère .....	12
4. Le dernier recours que constitue une annonce publique n’a pas été nécessaire pendant l’une ou l’autre des élections .....	13
5. Les élections de 2019 et de 2021 étaient protégées .....	14
PARTIE III – La circulation d’information était adapté aux activités d’ingérence étrangère .....	15
A. La circulation d’information était suffisante pour garantir que les enjeux soient soulevés au niveau approprié de décision à la fois durant les périodes d’élections et en dehors de celles-ci	15
1. La circulation d’information entre le GT MSRE et le Groupe d’experts était approprié	16
2. La circulation d’informations au-delà du Groupe d’experts était appropriée.....	17
3. La circulation d’informations à l’extérieur du gouvernement fédéral .....	22
PARTIE IV – Conclusion.....	23

## APERÇU

1. Comme d'autres démocraties, le Canada a été la cible de tentatives d'ingérence étrangère dans ses élections fédérales. Depuis des années, le gouvernement du Canada (le « gouvernement ») est conscient de la menace liée à l'ingérence étrangère, prend des mesures à cet égard et est pleinement engagé dans la lutte contre l'ingérence étrangère dans les élections fédérales. Le gouvernement accueille favorablement les observations de la Commission d'enquête sur les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux (la « Commission ») quant à la manière de s'adapter et de mieux répondre à cette réalité.

2. Avant les élections générales de 2019 et après avoir constaté des incidents très médiatisés d'ingérence étrangère dans des démocraties du monde entier, le gouvernement a pris des mesures pour détecter, prévenir et contrer les tentatives d'ingérence étrangère, en mettant en place une série de nouvelles structures institutionnelles. Ces structures ont fonctionné comme prévu, parallèlement à d'autres déjà mises en place pour protéger les élections générales de 2019 et 2021 (ci-après les « élections de 2019 et 2021 »). Les activités d'ingérence étrangère ont été repérées et des mesures appropriées ont été prises pour y remédier, le cas échéant. Aucune activité d'ingérence étrangère, prise isolément ou en combinaison avec d'autres, n'a menacé l'intégrité des élections de 2019 et 2021 ni influencé leurs résultats, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle des circonscriptions électorales. Cela reste valable à ce jour.

3. Tout au long des élections de 2019 et 2021, des renseignements et de l'information sur les activités d'ingérence étrangère ont été recueillis, examinés, analysés et fournis aux décideurs compétents. Les responsables de la sécurité nationale et du renseignement ont fait preuve de discernement pour décider quels renseignements devaient faire l'objet d'un examen plus approfondi et/ou d'une diffusion. Conformément à la convention de transition, ni les ministres ni le premier ministre n'ont été informés de ces activités pendant les périodes électorales en question<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir également le paragraphe 25.

4. Des pays tels que la République populaire de Chine (RPC), l'Inde et le Pakistan ont tenté de s'ingérer dans nos élections fédérales et nos institutions démocratiques. Ils ont échoué. Bien que plusieurs activités d'ingérence étrangère aient été observées, le Canada a organisé des élections générales libres et justes en 2019 et 2021<sup>2</sup>.

5. Le gouvernement s'est engagé à un niveau de transparence sans précédent, ce qu'il a fait en mettant à la disposition de la Commission tous les renseignements classifiés pertinents, et en mettant à la disposition des parties et du public des résumés de ces renseignements. En enquêtant sur les questions dont elle est saisie, la Commission doit tenir compte de tous les renseignements et éléments de preuve classifiés sous-jacents. Les présentes représentations publiques sont nécessairement limitées au dossier de la preuve publique.

## **PARTIE I – Contexte**

6. L'ingérence étrangère s'entend d'une activité trompeuse ou clandestine pouvant comporter des menaces contre des personnes. Le Service canadien du renseignement de sécurité (le « SCRS »), le Centre de la sécurité des télécommunications (le « CST »), la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC ») et d'autres services gouvernementaux enquêtent depuis des années sur les activités d'ingérence étrangère en général et au sein des institutions démocratiques.

7. L'ingérence étrangère n'est pas synonyme d'influence étrangère. Communément appelée la diplomatie, l'influence étrangère consiste en la défense de positions politiques dans l'intérêt du pays étranger. Dans certains cas, il peut être difficile de faire la distinction entre les deux, car il existe des zones d'ambiguïté. Les personnes qui examinent une activité potentielle d'ingérence étrangère doivent faire preuve de jugement et éviter les suppositions<sup>3</sup>.

8. La conclusion selon laquelle les tentatives d'ingérence étrangère n'ont pas eu d'impact sur les résultats des élections de 2019 ou de 2021 est fondée sur l'ensemble des renseignements recueillis à ce jour par le gouvernement. La détection des activités d'ingérence étrangère repose sur le renseignement. Le renseignement représente une compréhension, parfois complète et parfois incomplète, d'une situation ou d'une menace particulière à un moment donné. L'évaluation n'a

---

<sup>2</sup> Témoignage de David Vigneault, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024, p. [183-184](#).

<sup>3</sup> Témoignage de David Morrison, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024, p. [9-14](#) et [18](#).

pas un caractère définitif. Au fur et à mesure que des renseignements sont recueillis, la compréhension de la menace évolue. Cela comprend des renseignements recueillis longtemps après les élections de 2019 et 2021. Des fonctionnaires ont décrit les éléments de renseignement comme les pièces d'un casse-tête. La signification de chaque pièce n'est souvent pas claire jusqu'à ce qu'elle puisse être intégrée dans une image plus grande qui, dans bien des cas, prend du temps à se développer<sup>4</sup>. Cette approche en matière de renseignements contraste fortement avec les articles de journaux sur l'ingérence étrangère qui ont commencé à paraître en novembre 2022, dans lesquels des éléments de renseignements allégués ont été présentés isolément, sans contexte et avec des erreurs factuelles, ce qui a contribué à donner une impression trompeuse de l'impact de l'ingérence étrangère et de la réponse du gouvernement.

9. L'ingérence étrangère a une incidence différente et disproportionnée sur les diasporas. Le gouvernement est déterminé à améliorer ses procédures afin de mieux servir ces communautés, qui sont souvent les plus vulnérables à l'ingérence et qui peuvent se méfier des ministères et des organismes fédéraux qui ne les ont pas toujours traitées équitablement dans le passé<sup>5</sup>. Une collaboration étroite avec les communautés touchées permettra au gouvernement de mieux comprendre leur réalité, de communiquer l'information, de détecter l'ingérence étrangère et de mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour contrer l'ingérence étrangère au sein de ces communautés.

## **PARTIE II – Le Canada était conscient de l'existence possible d'une ingérence étrangère lors des élections de 2019 et de 2021**

### ***A. Le gouvernement a pris des mesures pour détecter, prévenir et contrer l'ingérence étrangère***

10. Le gouvernement a communiqué avec le public et les diasporas au sujet de l'ingérence étrangère par l'intermédiaire de la communauté de la sécurité nationale et du renseignement. En 2018, le directeur du SCRS a prononcé son premier discours public sur les questions liées à

---

<sup>4</sup> Témoignage de David Morrison, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [236](#); témoignage de Vincent Rigby, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [260](#).

<sup>5</sup> Témoignage du premier ministre Justin Trudeau, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. [244](#); témoignage de Hamed Esmaeilion, transcription de l'audience publique du 27 mars 2024, p. [64](#), [71-72](#), [173](#); témoignage de Mehmet Tohti, transcription de l'audience publique du 27 mars 2024, p. [99-100](#); témoignage de Grace Dai Wollensak, transcription de l'audience publique du 27 mars 2024, p. [123-124](#).

l'ingérence étrangère, avec le double objectif d'éduquer les citoyens sur l'importance de la menace posée par l'ingérence étrangère au Canada et d'encourager les citoyens à partager l'information qu'ils pourraient détenir sur le contexte de la menace<sup>6</sup>. Par le truchement de ses rapports annuels<sup>7</sup> et d'autres publications<sup>8</sup>, le SCRS s'adresse expressément aux diasporas et collabore avec elles afin d'accroître la résilience à l'ingérence étrangère. Le CST mène des actions de sensibilisation auprès des partis politiques et fournit des conseils aux responsables des campagnes électorales en ce qui concerne la sécurité des technologies de l'information<sup>9</sup>. Le Centre canadien de cybersécurité, qui fait partie du CST, procède à des évaluations de la menace pour le public et produit deux fois par an une évaluation nationale de la menace en matière de cybersécurité<sup>10</sup>.

## 1. Le plan pour protéger la démocratie canadienne

11. Face à l'ingérence étrangère dans les élections de d'autres démocraties dans le monde, comme la désinformation russe dans l'élection présidentielle américaine de 2016 et l'élection française de 2017, le gouvernement a élaboré de manière proactive des mesures pour protéger notre démocratie<sup>11</sup>.

12. Au début de l'année 2019, le gouvernement a annoncé le plan pour protéger la démocratie canadienne (le « Plan »), qui reposait sur les quatre piliers suivants : améliorer l'état de préparation des citoyens; renforcer la préparation organisationnelle; lutter contre l'ingérence étrangère; et bâtir un écosystème de l'information sain<sup>12</sup>. Les partis politiques ont été consultés lors de son élaboration<sup>13</sup>.

---

<sup>6</sup> Témoignage de David Vigneault, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024, p. [148-149](#).

<sup>7</sup> Rapport public du SCRS de 2019, [COM0000054](#).

<sup>8</sup> Rapport du SCRS intitulé « L'ingérence étrangère et vous », [RCD00000007](#). Cette publication est disponible en sept langues et vise à faciliter la mobilisation des personnes susceptibles d'être victimes de la répression transnationale et des activités d'ingérence étrangère et à les informer (témoignage de David Vigneault, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024 [149-151](#)).

<sup>9</sup> Résumé public de l'entrevue classifiée de Shelly Bruce, d'Alia Tayyeb et de Dan Rogers, WIT000039, p. [3](#).

<sup>10</sup> Résumé public de l'entrevue classifiée de Shelly Bruce, d'Alia Tayyeb et de Dan Rogers, WIT000039, p. [3](#).

<sup>11</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [18](#); témoignage de Karina Gould, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. [5](#).

<sup>12</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [5-11](#); témoignage de Karina Gould, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. [7-8](#).

<sup>13</sup> Témoignage de Karina Gould, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. [16-18](#), [35-36](#).

## 2. Le Groupe d'experts

13. Dans le cadre du premier pilier, le gouvernement a mis en œuvre le Protocole public en cas d'incident électoral majeur (« le Protocole »). Le Protocole a permis d'établir un Groupe d'experts (« le Groupe d'experts ») composé de hauts fonctionnaires pour surveiller l'intégrité des élections pendant la période de transition<sup>14</sup>. Pendant la période de transition, le gouvernement agit avec retenue et limite ses activités aux affaires courantes ou urgentes. Le Protocole reflète cette convention afin d'assurer la continuité démocratique d'un gouvernement à l'autre<sup>15</sup>. Le Groupe d'experts était le premier du genre dans le monde<sup>16</sup>. Son rôle était important, mais circonscrit avec soin pour maintenir l'équilibre important entre la lutte contre l'ingérence étrangère dans les élections et le respect des droits des Canadiens à exprimer leurs opinions pendant une élection<sup>17</sup>.

14. Le Protocole a confié au Groupe d'experts le mandat de faire une annonce publique si « un incident ou une accumulation d'incidents [...] qui ne relèvent pas des domaines de responsabilité d'Élections Canada [...] [menacent] la tenue d'élections libres et justes »<sup>18</sup>.

15. Le Groupe d'experts effectue un examen d'une rigueur inhabituelle pour de hauts fonctionnaires se prononçant sur une seule question<sup>19</sup>. Le Groupe d'experts est composé de cinq hauts fonctionnaires choisis en raison de leur expérience importante et diversifiée au sein du gouvernement, car ils seraient appelés à prendre des décisions difficiles nécessitant des jugements nuancés dans des situations où la pression est forte<sup>20</sup>. La composition du Groupe d'experts reflète également un choix délibéré d'assurer la représentation de plusieurs ministères gouvernementaux pertinents pour son mandat et dont les connaissances et les capacités institutionnelles peuvent être mises à profit pour soutenir son travail<sup>21</sup>.

---

<sup>14</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [5-7](#).

<sup>15</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [13](#).

<sup>16</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [13](#).

<sup>17</sup> Témoignage de Nathalie Drouin, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [24](#).

<sup>18</sup> Directive du Cabinet sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur, COM0000023 (version anglaise), p. [5](#).

<sup>19</sup> Témoignage de Janice Charette, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [94](#).

<sup>20</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [14-15](#). Les membres du Groupe d'experts sont : le greffier du Conseil privé, la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre, le sous-ministre de la Sécurité publique, le sous-ministre des Affaires étrangères, et la sous-ministre de la Justice et sous-procureure générale du Canada.

<sup>21</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [15-16](#); témoignage de Karina Gould, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, pp. [19-21](#).

16. Une annonce publique par le Groupe d'experts constituait un dernier recours; il existe de nombreux autres éléments de l'écosystème électoral qui permettaient de protéger les élections. Par exemple, la GRC conservait ses pouvoirs d'enquête et d'application de la loi. En outre, Affaires mondiales Canada (AMC) pouvait demander l'ouverture d'une enquête ou prendre d'autres mesures à l'égard de fonctionnaires d'un pays soupçonné de participer à l'ingérence étrangère, le SCRS conservait son pouvoir d'enquête et d'éventuellement prendre des mesures de réduction de la menace (MRM), et le Bureau du commissaire aux élections fédérales (BCEF) avait des pouvoirs d'enquête. En outre, les médias traditionnels ou d'autres groupes de la société civile pouvaient intervenir pour corriger la mésinformation ou la désinformation, et les partis politiques pouvaient réfuter les fausses nouvelles ou les descriptions erronées de leurs programmes électoraux, ce qu'ils faisaient d'ailleurs.

17. Les membres du Groupe d'experts conservaient leurs pouvoirs existants à titre de sous-ministres et pouvaient agir en cette qualité lorsqu'une situation ne nécessitait pas d'annonce publique, mais qu'une action était tout de même requise<sup>22</sup>. Les élus qui ont créé le Groupe d'experts avaient confiance dans une fonction publique professionnelle et non partisane afin de détecter, examiner et contrer les activités d'ingérence étrangère, le cas échéant<sup>23</sup>. Ce point est important, car ni les ministres ni le premier ministre ne seraient informés des activités d'ingérence étrangère pendant les périodes électorales pertinentes, sauf dans des circonstances exceptionnelles<sup>24</sup>.

18. Le seuil requis pour faire une annonce publique devait être élevé en raison des répercussions d'une telle action en période électorale. Un débat vigoureux est un élément essentiel du processus démocratique et la liberté d'expression est un droit protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>25</sup>. Le Protocole lui-même soulignait que le Groupe d'experts n'avait pas pour but de perturber le discours démocratique<sup>26</sup>. Le Groupe d'experts était également conscient qu'une

---

<sup>22</sup> Témoignage de Janice Charette, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. [26](#).

<sup>23</sup> Témoignage de Karina Gould, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. [19-22](#), [37-38](#); témoignage de Dominic LeBlanc, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. [126-127](#).

<sup>24</sup> Témoignage de Karina Gould, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. 27; résumé de l'examen à huis clos du Cabinet du premier ministre, WIT0000068, paragr. 50.

<sup>25</sup> Témoignage de François Daigle, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [99](#).

<sup>26</sup> Directive du Cabinet sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur, COM0000023 (version anglaise), p. [5](#).

annonce publique pouvait potentiellement constituer une ingérence dans les élections<sup>27</sup> ou éroder la confiance des Canadiens dans le processus électoral<sup>28</sup>.

### **3. Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections**

19. Dans le cadre du troisième pilier, la lutte contre l'ingérence étrangère, le gouvernement a créé, pour la première fois, le Groupe de travail les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (« le GT MSRE »), un groupe d'échange et de coordination de l'information<sup>29</sup>. Ce groupe réunissait des acteurs clés de la communauté de la sécurité nationale et du renseignement, soit le SCRS, le CST, la GRC et AMC, et leur demandait de travailler ensemble, dans le cadre de leurs mandats, sur l'enjeu commun de l'ingérence électorale<sup>30</sup>. Le GT MSRE a permis de cibler et de mettre en place un point de contact unique pour les différents professionnels de la communauté de la sécurité nationale et du renseignement qui enquêtent sur les activités d'ingérence étrangère lors des élections<sup>31</sup>. Plus particulièrement, l'expertise en matière de médias sociaux et de désinformation a été apportée par AMC, qui héberge le Mécanisme de réponse rapide (MRR) du G7<sup>32</sup>. Le GT MSRE n'avait pas de pouvoirs distincts de ceux de ses membres<sup>33</sup>.

20. Le GT MSRE et le Groupe d'experts ont complété les mesures gouvernementales existantes pour répondre aux activités d'ingérence étrangère, qui ont toutes fonctionné pour protéger les élections de 2019 et 2021. Ceci est illustré par la preuve démontrant la connaissance qu'avait le gouvernement des activités d'ingérence étrangère qui ont eu lieu pendant ces élections et sa réponse à ces activités.

---

<sup>27</sup> Témoignage de Nathalie Drouin, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [24](#).

<sup>28</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [38-39](#).

<sup>29</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [53](#).

<sup>30</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [10](#).

<sup>31</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [54](#) et [56](#).

<sup>32</sup> Le MRR, élaboré par le Canada en 2018 en collaboration avec les partenaires du G7 en réponse à l'ingérence dans les élections aux États-Unis, en France et en Allemagne, met l'accent sur les médias sociaux de source ouverte et sur la désinformation : témoignage de Tara Denham, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [61-62](#).

<sup>33</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [55](#).

***B. Les mesures de protection mises en œuvre par le gouvernement du Canada ont fonctionné comme prévu pour protéger les élections de 2019 et 2021 contre l'ingérence étrangère***

21. Des activités d'ingérence étrangère ont eu lieu lors des élections de 2019 et 2021. Ces activités n'ont pas eu d'incidence sur l'intégrité de ces élections ni sur leur résultat. Il existe une distinction essentielle « entre les efforts et les résultats, car dans de nombreux cas, l'ingérence étrangère a été soit détectée et atténuée, soit tout simplement inefficace »<sup>34</sup>. Les différents acteurs de l'écosystème électoral ont agi lorsque la situation l'exigeait pour détecter et contrer les activités d'ingérence étrangère, préservant ainsi l'intégrité des élections.

**1. Les entreprises de médias traditionnels et sociaux ont joué un rôle dans la lutte contre les activités d'ingérence étrangère**

22. À l'approche des élections de 2019, le MRR a noté que le *Toronto Star* et *Buzzfeed* ont indiqué que des articles sur le site Web américain *Buffalo Chronicle* contenaient de la désinformation concernant le premier ministre. Le MRR a également noté d'autres indicateurs d'une possible ingérence étrangère, comme de mauvaises pratiques journalistiques et l'absence de gain financier pour le site Web. Il n'y a eu aucune preuve que des comptes étaient parrainés par des États étrangers pour amplifier les nouvelles. Le MRR a présenté un compte rendu sur la question au Groupe d'experts au moyen d'un rapport quotidien du GT MSRE (connu sous le nom de « SITREP ») ainsi que dans un rapport d'« examen approfondi »<sup>35</sup>. Le Groupe d'experts a conclu qu'aucune mesure de sa part n'était nécessaire, étant donné que la désinformation avait déjà été traitée publiquement<sup>36</sup>.

23. Les articles ont été partagés des milliers de fois pendant la période électorale<sup>37</sup>. De manière indépendante, et conformément à la Déclaration du Canada sur l'intégrité électorale en ligne

---

<sup>34</sup> Témoignage de Rob Stewart, transcription de l'audition publique du 9 avril 2024, p. [74](#) (notre traduction).

<sup>35</sup> Témoignage de Gallit Dobner, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [92-93](#) (notre traduction).

<sup>36</sup> Témoignage de Marta Morgan, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [59-60](#).

<sup>37</sup> Témoignage de Brian Clow, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. [165](#).

établie par le Plan, Facebook a appliqué ses normes communautaires et éliminé la désinformation liée aux élections<sup>38</sup>.

## **2. Les partis politiques et les politiciens ont joué un rôle dans la lutte contre les activités d'ingérence étrangère**

24. Les partis politiques jouent un rôle important pour détecter et contrer les activités d'ingérence étrangère. En reconnaissance de ce rôle, le GT MSRE a donné des séances d'information générale sur l'ingérence étrangère aux représentants des partis politiques ayant l'autorisation de sécurité requise<sup>39</sup>. L'objectif de ces séances d'information était d'éduquer, de sensibiliser et d'établir une communication bidirectionnelle entre le GT MSRE et les partis politiques<sup>40</sup>. Elles ont permis de cerner les tactiques utilisées par les pays qui pratiquent l'ingérence étrangère (p. ex. RPC, Inde, Russie, Pakistan). En outre, le GT MSRE a donné des séances d'information sur des questions précises aux représentants de partis politiques ayant une autorisation de sécurité lors des élections, notamment au Parti libéral du Canada (PLC)<sup>41</sup> et au Parti conservateur du Canada (PCC). Le GT MSRE n'avait pas pour rôle de s'ingérer dans le processus politique ou de donner des conseils sur ce que les partis politiques devaient faire. Le gouvernement reconnaît que certaines préoccupations ont été exprimées au sujet du manque de spécificité des séances d'information destinées aux partis politiques et qu'il y a encore place à l'amélioration.

25. En 2019, le GT MSRE a informé le groupe d'experts d'irrégularités alléguées dans la course à l'investiture du PLC dans la circonscription de Don Valley North (DVN) qui pourraient avoir fait l'objet d'activités menées par des personnes proches de représentants de la RPC<sup>42</sup>. Le Groupe d'experts a examiné les renseignements connus à l'époque et a déterminé qu'ils n'étaient pas suffisants pour atteindre le seuil nécessaire pour une annonce publique prévu par le Protocole. Les agences de la sécurité nationale et du renseignement ont informé le PLC<sup>43</sup>. Le directeur de la campagne nationale du PLC a reçu ces renseignements. Il a témoigné qu'il avait communiqué avec

---

<sup>38</sup> Témoignage d'Allen Sutherland, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p [11](#); témoignage de Nathalie Drouin, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [58-59](#).

<sup>39</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p [95](#).

<sup>40</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [95-96](#).

<sup>41</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p [98](#).

<sup>42</sup> Course à l'investiture du PLC dans la circonscription de Don Valley-Nord en 2019, CAN.SUM.000001, p [2](#).

<sup>43</sup> Témoignage de Jeremy Broadhurst, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. [117-118](#).

de hauts fonctionnaires qui ont confirmé qu'aucune preuve ne permettait de confirmer les allégations qu'il avait reçues<sup>44</sup>. Il a également confirmé auprès des responsables du parti qu'ils n'avaient reçu aucune plainte ni aucun rapport d'irrégularité concernant la course à l'investiture dans la circonscription de DVN<sup>45</sup>. Dans son témoignage, il a également déclaré que les renseignements n'établissaient pas que le plan allégué avait effectivement été exécuté, et que, même si c'était le cas, ces renseignements ne démontraient pas que la RPC avait été impliquée ou que quiconque avait réellement voté de manière inappropriée<sup>46</sup>. Ces déclarations sont cohérentes avec le résumé thématique sur la question, qui confirme que les rapports de renseignement produits pendant la période électorale n'ont pas été fermement étayés<sup>47</sup> et que d'autres renseignements suggérant une éventuelle coercition n'ont été signalés qu'après les élections<sup>48</sup>. Ensuite, le directeur de la campagne nationale a informé le premier ministre, en sa qualité de chef du PLC, et a recommandé que les renseignements reçus n'atteignent pas un niveau qui justifierait l'annulation de la nomination<sup>49</sup>. Cette activité d'ingérence étrangère n'a pas eu d'incidence sur le résultat de l'élection de 2019 dans la circonscription, et les rapports de renseignement subséquents ne changent pas cette évaluation.

26. En 2021, le GT MSRE a informé le Groupe d'experts d'articles qui circulaient sur des sites web de médias canadiens en langue chinoise, notamment WeChat<sup>50</sup>, et contenaient des informations inexactes sur le registre des agents étrangers proposé par l'ancien député Kenny Chiu. Le MRR n'a pas observé de participation directe des médias d'État de la RPC à la diffusion de messages concernant M. Chiu<sup>51</sup>. Le MRR effectuait une veille pendant que M. Chiu s'exprimait dans les médias au sujet d'informations inexactes.<sup>52</sup> M. Chiu était au courant des informations inexactes qui avaient été diffusées pendant environ une semaine, qu'il avait réfutées

---

<sup>44</sup> Témoignage de Jeremy Broadhurst, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. 122-123.

<sup>45</sup> Témoignage de Jeremy Broadhurst, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. 124.

<sup>46</sup> Témoignage de Jeremy Broadhurst, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. 174-175.

<sup>47</sup> Témoignage de Jeremy Broadhurst, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. 122-123.

<sup>48</sup> Course à l'investiture du PLC dans la circonscription de DVN en 2019, CAN.SUM.000001, paragr. [2-3](#).

<sup>49</sup> Témoignage de Jeremy Broadhurst, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. [119-120](#).

<sup>50</sup> WeChat dispose d'un élément accessible au public et d'un élément de messagerie privée chiffrée : Témoignage de David Morrison, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [100-101](#); Le gouvernement n'a pas conclu d'entente avec WeChat avant les élections de 2021 : Témoignage de Gallit Dobner, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [175](#) et [214](#); Résumé de l'examen à huis clos du Groupe de travail (2021), WIT0000046, paragr. [13\(d\)](#).

<sup>51</sup> Mésinformation ou désinformation possible liées à l'ingérence étrangère par la République populaire de Chine, CAN.SUM.000004, p. [2](#).

<sup>52</sup> Témoignage de Gallit Dobner, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [200](#).

publiquement et pour lesquelles il avait fourni des éclaircissements dans les médias de sa circonscription<sup>53</sup>. Le Groupe d'experts a pris note de ces deux facteurs et a déterminé que le seuil d'une annonce publique n'était pas atteint<sup>54</sup>. Cette activité s'est inscrite dans le contexte de l'attention portée par les médias grand public quant à la position du PCC concernant la Chine et du débat public à ce sujet<sup>55</sup>. Cette activité n'a pas eu d'incidence sur le résultat de l'élection de 2021 dans la circonscription, et les rapports de renseignement subséquents ne changent pas cette évaluation.

27. Toujours en 2021, le GT MSRE a informé le Groupe d'experts de la mésinformation possible qui circulait sur WeChat concernant la plateforme électorale du PCC et les intentions de son chef, l'honorable Erin O'Toole. Cette information provenant d'un article écrit dans un journal canadien, le *Hill Times*, était diffusée dans les médias sociaux de langue chinoise, mais sans indication de propagation inauthentique. L'article portait sur la plateforme électorale du PCC et contenait des informations erronées, notamment que M. O'Toole interdirait WeChat s'il était élu. D'autres entités médiatiques ont diffusé les mêmes affirmations inexactes dans l'écosystème médiatique en langue chinoise au Canada<sup>56</sup>. Le Groupe d'experts a examiné cette situation et a décidé que l'information ne démontrait pas avec une certitude raisonnable qu'elle correspondait à autre chose que l'expression par des Canadiens de leur opinion démocratiquement protégée au sujet de la plateforme du PCC ou des intentions de M. O'Toole. Toutefois, le Groupe d'experts s'est dit prêt à intervenir s'il avait « pensé qu'il y avait de la désinformation mise de l'avant par un État étranger ou un acteur domestique [...] mais la possibilité qu'un mandataire ait pu faire quelque chose ne suffit pas [...] pour que le Groupe d'experts intervienne »<sup>57</sup>.

28. Compte tenu de l'importance de la liberté d'expression et d'un débat démocratique vigoureux pour la santé de notre démocratie, le Groupe d'experts ne s'est pas prononcé sur la mésinformation possible. Le Groupe d'experts n'est pas l'arbitre de la vérité, il constitue plutôt une mesure de dernier recours pour alerter le public de l'ingérence étrangère qui menace la capacité

---

<sup>53</sup> Témoignages de Marta Morgan et David Morrison, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [101-102](#) et [191](#).

<sup>54</sup> Témoignage de David Morrison, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [191](#).

<sup>55</sup> Témoignage de Jeremy Broadhurst, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. 128, 129 et 219.

<sup>56</sup> Mésinformation ou désinformation possible liées à l'ingérence étrangère par la République populaire de Chine, CAN.SUM.000004, p. [2](#).

<sup>57</sup> Témoignage de François Daigle, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [99](#) (notre traduction).

des Canadiens d’avoir une élection libre et juste<sup>58</sup>. Aucun renseignement ultérieur ne suggère que la RPC s’est attribué le mérite de la situation ou que la mésinformation possible pourrait être attribuée au gouvernement de la RPC. Cette activité n’a pas eu d’incidence sur l’intégrité ou le résultat des élections de 2021.

29. Enfin, lors des élections de 2019 et de 2021, des renseignements ont indiqué qu’un petit nombre de représentants de la RPC au Canada ont exprimé des préférences pour certains résultats électoraux en particulier. Plus précisément, en 2021, des renseignements ont suggéré que certains représentants de la RPC au Canada ont fait des commentaires en faveur d’un gouvernement minoritaire du PLC<sup>59</sup>. En prenant connaissance de ces renseignements après les reportages dans les médias en 2022, le Cabinet du premier ministre (CPM) a estimé que cela n’était pas conforme à la réalité des relations entre le Canada et la Chine à l’époque, compte tenu des tensions entre les deux pays et de la campagne mondiale du Canada pour mettre fin à la détention des Canadiens Michael Spavor et Michael Kovrig par la RPC<sup>60</sup>. En outre, de telles déclarations de diplomates d’un pays étranger ne constituent pas de l’ingérence étrangère, ni même, à elles seules, l’indication d’une intention d’exercer une ingérence.<sup>61</sup> De telles expressions n’ont pas eu d’incidence sur le résultat des élections de 2019 et de 2021 au niveau des circonscriptions, et les rapports de renseignement subséquents ne modifient pas cette évaluation.

### **3. Les agences de la sécurité nationale et du renseignement et autres organisations fédérales ont joué un rôle dans la lutte contre l’ingérence étrangère**

30. Le Protocole précise que les organismes de la sécurité nationale et du renseignement conservent leurs pouvoirs existants, au titre desquels ils peuvent prendre des mesures pour atténuer les menaces<sup>62</sup>. La communauté de la sécurité nationale et du renseignement était vigilante,

---

<sup>58</sup> Témoignage de François Daigle, transcription de l’audience publique du 8 avril 2024, p. [99-100](#) et [192-193](#).

<sup>59</sup> Commentaires de fonctionnaires de la République populaire de Chine sur des préférences partisans exprimées lors des élections générales de 2019 et 2021, CAN.SUM.000013, p. [2](#).

<sup>60</sup> Résumé de l’examen à huis clos du Cabinet du premier ministre, WIT0000068, paragr. [41](#).

<sup>61</sup> Commentaires de fonctionnaires de la République populaire de Chine sur des préférences partisans exprimées lors des élections générales de 2019 et 2021, CAN.SUM.000013, p. [2](#).

<sup>62</sup> [Directive du Cabinet sur le Protocole public en cas d’incident électoral majeur, COM0000023](#).

surveillant les activités d'ingérence étrangère non seulement durant les élections, mais aussi entre les élections<sup>63</sup>.

31. L'élection de 2019 a fourni un exemple de l'effet préventif de ces actions. Des renseignements sur les irrégularités alléguées dans le processus de nomination de DVN ont également été communiqués à Élections Canada et au BCEF, qui ont tous deux le pouvoir de superviser le déroulement des élections<sup>64</sup>.

32. Le SCRS pouvait procéder à des MRM en vertu de ses propres pouvoirs, et il l'a fait. Au cours de l'élection de 2019, les organismes de la sécurité nationale et du renseignement ont observé des activités d'ingérence étrangère visant à appuyer les intérêts du gouvernement du Pakistan au Canada<sup>65</sup>. Le SCRS a mené des MRM pour atténuer la menace.<sup>66</sup> L'existence de l'ingérence étrangère et la réponse efficace ont été communiquées au GT MSRE et au Groupe d'experts<sup>67</sup>. Il s'agit d'un autre exemple où l'écosystème fonctionne comme prévu, ce qui permet d'atténuer l'ingérence étrangère.

33. Le CST a également travaillé en étroite collaboration avec Élections Canada pour fournir des conseils personnalisés en matière de cybersécurité afin de contribuer à la défense de son infrastructure jusqu'aux élections et pendant celles-ci<sup>68</sup>.

#### **4. Le dernier recours que constitue une annonce publique n'a pas été nécessaire pendant l'une ou l'autre des élections**

34. Le Protocole ne s'appliquait qu'au cours de la période de transition. L'information reçue en dehors de la période de transition a été traitée par les canaux habituels, y compris par l'entremise des organismes de sécurité nationale et du renseignement exerçant leurs activités sous responsabilité ministérielle. C'est le cas de certains renseignements concernant des transferts de

---

<sup>63</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [64](#) et [114](#) à [115](#).

<sup>64</sup> Don Valley North (DVN) Liberal Party Nomination Race in 2019 Summary, CAN.SUM.000001, p. [2](#) (en anglais seulement).

<sup>65</sup> Threat Reduction Measure Conducted in 2019 Summary, CAN.SUM.000011, p. [2](#) (en anglais seulement).

<sup>66</sup> Threat Reduction Measure Conducted in 2019 Summary, CAN.SUM.000011, p. [2](#) (en anglais seulement).

<sup>67</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [86](#).

<sup>68</sup> Témoignage de Daniel Rogers, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024, p. [84](#).

fonds, qui sont arrivés après l'élection de 2021, et qui relevaient ainsi des organismes de sécurité nationales et du renseignement, et non du Groupe d'experts<sup>69</sup>.

35. Le GT MSRE devait coordonner et partager les renseignements sur les activités d'ingérence étrangère. Au cours des élections de 2019 et 2021, c'est précisément ce qu'il a fait. Le Groupe d'experts était prêt à faire une annonce dans le cadre du Protocole, au besoin, pour répondre aux activités d'ingérence étrangère<sup>70</sup>. En ne faisant pas d'annonce publique au cours des élections de 2019 et de 2021, le Groupe d'experts a respecté son mandat étant donné les renseignements et information disponibles. Il disposait de tous les renseignements pertinents au sujet des activités d'ingérence étrangère dans le cadre des deux élections et a conclu qu'aucune n'atteignait le seuil intentionnellement élevé justifiant une annonce publique<sup>71</sup>. Par conséquent, il n'était pas nécessaire d'informer les ministres ou le premier ministre des activités d'ingérence étrangère pendant les périodes d'élection.

## **5. Les élections de 2019 et de 2021 étaient protégées**

36. La série de nouveaux mécanismes institutionnels pour protéger les élections du Canada contre l'ingérence étrangère a fonctionné de la manière envisagée. Les mesures ont été adoptées en fonction des renseignements disponibles à ce moment. Ceci inclut les décisions du Groupe d'experts selon lesquelles le seuil n'avait pas été atteint par aucune activité d'ingérence étrangère. Bien que des activités d'ingérence étrangère aient été observées, ces activités ont été atténuées ou se sont avérées inefficaces<sup>72</sup>.

---

<sup>69</sup> Témoignage de Nathalie Drouin, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [53](#).

<sup>70</sup> Témoignage de François Daigle, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [198](#).

<sup>71</sup> Témoignages de Marta Morgan, Nathalie Drouin, Monik Beauregard et Janice Charette, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [40](#), [44](#) à [45](#), [52](#), et [89](#).

<sup>72</sup> Témoignage de Rob Stewart, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. [74](#).

## **PARTIE III – La circulation d’information était adapté aux activités d’ingérence étrangère**

### ***A. La circulation d’information était suffisante pour garantir que les enjeux soient soulevés au niveau approprié de décision à la fois durant les périodes d’élections et en dehors de celles-ci***

37. Le renseignement et l’information sur les activités d’ingérence étrangère durant les élections de 2019 et de 2021 ont été recueillis, pris en considération et évalués par le gouvernement. Ils ont été fournis aux représentants compétents avec un niveau de détail approprié compte tenu du rôle qu’ils jouaient et du caractère délicat du renseignement.

38. Le renseignement est recueilli en fonction des priorités du gouvernement, dans le cadre du mandat respectif de chaque organisme<sup>73</sup>. Étant donné que l’activité relative à l’ingérence étrangère est une priorité clé, le SCRS et d’autres intervenants dans la communauté de la sécurité nationale et du renseignement enquêtaient sur la question depuis un certain temps dans le cadre de leur mandat<sup>74</sup>. Cela a permis au gouvernement d’avoir une bonne compréhension du niveau de référence de l’activité d’ingérence étrangère et des acteurs impliqués. Ce renseignement est diffusé en temps opportun aux destinataires au sein du gouvernement qui ont la cote de sécurité appropriée et le besoin de savoir par l’intermédiaire de rapports écrits ou de breffages. En partie en raison de la nature délicate liée à sa collecte, la circulation du renseignement touchant les questions de sécurité nationale est complexe en soi. Les contraintes liées au besoin de savoir signifient que l’intégralité du renseignement n’est pas fournie à tous les représentants du gouvernement ou aux ministres.

39. Les personnes responsables de décider s’il fallait intervenir ou non à l’égard des activités d’ingérence étrangère durant les élections de 2019 et de 2021 et de la manière de le faire, ont reçu l’information dont elles avaient besoin pour faire leur évaluation. Elles n’ont pas examiné, et ne pouvaient pas examiner tous les éléments de renseignement sur l’activité d’ingérence étrangère,

---

<sup>73</sup> Témoignage de Daniel Rogers, transcription de l’audience publique du 4 avril 2024, p. [81](#); Témoignage de David Vigneault, transcription de l’audience publique du 4 avril 2024, p. [125](#). Témoignage de Cherie Henderson, transcription de l’audience publique du 4 avril 2024, p. [142](#).

<sup>74</sup> Témoignage de David Vigneault, transcription de l’audience publique du 4 avril 2024, p. [173](#); Témoignage de Daniel Rogers, transcription de l’audience publique du 4 avril 2024, p. [81](#).

mais ont plutôt reçu l'évaluation des experts au sein du gouvernement et avaient accès à ces experts au besoin pour effectuer un suivi ou pour demander plus d'information<sup>75</sup>.

40. Les éléments individuels de renseignement, par leur nature, contiennent de l'information de différents niveaux de fiabilité et de corroboration. Dans de nombreux cas, c'est seulement sur une certaine période que l'importance d'éléments de renseignement précis peut émerger de l'information recueillie, et en conséquence, être évaluée adéquatement<sup>76</sup>. Pour cette raison, il n'est souvent pas possible ou approprié d'agir en fonction d'un seul élément de renseignement. Par exemple, pour que le Groupe d'experts puisse déterminer si l'information sur les activités d'ingérence étrangère répondait aux critères du Protocole, les membres ont considéré l'ampleur et la diversité des rapports de renseignement pour décider que les critères pour une annonce publique n'avaient pas été remplis<sup>77</sup>. Tel qu'il est énoncé dans le Protocole, les considérations comprenaient aussi la mesure dans laquelle l'incident ou l'accumulation d'incidents compromettait la capacité des Canadiens de participer à des élections libres et justes; et la possibilité que l'incident ou l'accumulation d'incidents mine la crédibilité de l'élection<sup>78</sup>.

### **1. La circulation d'information entre le GT MSRE et le Groupe d'experts était approprié**

41. Dans le cadre du Protocole, le GT MSRE a fourni un flot régulier d'information et de renseignement concernant les activités d'ingérence étrangère. Avant chaque élection, il a acquis une compréhension de l'environnement général de la menace en matière d'ingérence étrangère et transmis cette information dans des breffages aux membres du Groupe d'experts<sup>79</sup>. Ces breffages faisaient état des tactiques utilisées par les pays reconnus pour participer à des activités d'ingérence étrangère, comme la RPC, l'Inde, la Russie et le Pakistan<sup>80</sup>.

---

<sup>75</sup> Témoignage de Janice Charette et de Nathalie Drouin, transcription de l'audience publique du 9 avril 2024, p. [11-14](#); Témoignage de Nathalie Drouin, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [140-142](#).

<sup>76</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [119](#).

<sup>77</sup> Témoignage de François Daigle, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [196](#).

<sup>78</sup> Directive du Cabinet sur le Protocole public en cas d'incident électoral majeur, COM0000023, p. [5](#).

<sup>79</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [70](#), [86-87](#) et [182-183](#).

<sup>80</sup> Sommaire du pays : République populaire de Chine, [CAN.SUM.000005](#); Pays : Russie, [CAN.SUM000006](#); Pays : Inde, [CAN.SUM000007](#); Pays : Pakistan, [CAN.SUM000008](#); Pays : Royaume d'Arabie saoudite, [CAN.SUM.000009](#).

42. Durant les élections de 2019 et de 2021, le SITREP quotidien du GT MSRE rassemblait l'intelligence et le renseignement sur les possibles activités d'ingérence étrangère sous la forme d'un aperçu par écrit de la menace observée au cours des 24 heures précédentes. Les SITREPs étaient distribués au Groupe d'experts ainsi qu'aux hauts responsables des organisations membres du GT MSRE durant la période électorale<sup>81</sup>. Les SITREPs comprenaient un indicateur de tendance en matière de menace pour signaler s'il y avait eu un changement important dans le niveau de référence de l'activité d'ingérence étrangère<sup>82</sup>. Les membres du Groupe d'experts considéraient cette tendance en matière de menace comme un conseil des experts de la sécurité nationale et du renseignement<sup>83</sup>, mais ils comprenaient aussi qu'ils leur incombaient en dernier ressort d'évaluer si le seuil requis pour faire une annonce publique avait été atteint<sup>84</sup>.

43. Les organismes membres du GT MSRE plaçaient la barre très bas lorsqu'ils transmettaient de l'information au GT MSRE, puis au Groupe d'experts, préférant inclure trop d'information que pas assez<sup>85</sup>. Cela a permis au Groupe d'experts d'avoir une vue d'ensemble détaillée de la menace.

44. Le Groupe d'experts se réunissait une fois par semaine pour discuter des éventuels cas d'activités d'ingérence étrangère et a reçu des breffages du directeur du SCRS et de la chef du CST en 2019<sup>86</sup>, auxquels s'est ajoutée en 2021 la présence de représentants du GT MSRE provenant d'AMC et de la GRC<sup>87</sup>. Le Groupe d'experts pouvait demander plus d'information au GT MSRE ou demander un suivi supplémentaire au besoin.<sup>88</sup>

## **2. La circulation d'informations au-delà du Groupe d'experts était appropriée**

### *a. Circulation d'informations au sein du gouvernement*

45. En plus des informations qui ont été transmises au Groupe d'experts pendant la période électorale, les informations ont continué à circuler entre les organismes de sécurité nationale et du

---

<sup>81</sup> Les SITREPs n'étaient produits que les jours ouvrables durant la période électorale.

Par exemple, voir SITE TF SITREP: 07 September 2021 (en anglais), [CAN001075](#).

<sup>82</sup> Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [80](#).

<sup>83</sup> Témoignage de Marta Morgan, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [37-38](#).

<sup>84</sup> Témoignage de Janice Charette, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [94-95](#).

<sup>85</sup> Témoignage du représentant du SCRS, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [145](#); Témoignage de Gallit Dobner, transcription de l'audience publique du 5 avril 2023, p. [121](#).

<sup>86</sup> Témoignage de Nathalie Drouin, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [39-40](#).

<sup>87</sup> Témoignage de Nathalie Drouin, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [66-67](#).

<sup>88</sup> Témoignage de Greta Bossenmaier, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [39](#).

renseignement, comme cela aurait été le cas en dehors de la période électorale<sup>89</sup>. Par exemple, bien qu'ils soient tous deux membres du GT MSRE, la GRC et le SCRS ont continué à s'appuyer sur le cadre « Une vision », qui renforce la collaboration, facilite l'harmonisation et définit clairement les processus pour gérer l'échange de renseignements entre les organisations afin d'assurer la sécurité publique face aux menaces à la sécurité nationale<sup>90</sup>.

46. Plusieurs comités au niveau des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et des directeurs généraux se sont réunis pour discuter de différents aspects de l'ingérence étrangère pendant la période électorale<sup>91</sup>. Par exemple, le Comité des opérations des sous-ministres s'est réuni chaque semaine pour discuter de questions hautement prioritaires en matière de sécurité nationale<sup>92</sup>. Le Comité de coordination des sous-ministres sur la sécurité des élections a été mis sur pied avant la tenue des élections de 2019 pour veiller à ce que les responsables des élections soient réunis avec les services de renseignement en vue de discuter de la sécurité des élections; ce comité a tenu des réunions régulières pendant la période électorale<sup>93</sup>.

47. Le SCRS et d'autres organismes de sécurité nationale et du renseignement ont mis au point un processus de rétroaction pour les ministères et les consommateurs de renseignements. Les divers organismes de renseignement cherchent à s'améliorer pour veiller à ce que les rapports répondent aux besoins des consommateurs et aux priorités du gouvernement en matière de renseignement<sup>94</sup>.

*b. Le rôle du Bureau du Conseil privé dans la circulation de renseignements*

48. Le Bureau du Conseil privé (BCP) a joué un rôle essentiel pour faciliter la circulation d'informations relatives aux activités d'ingérence étrangère. Comme c'est le cas pour la communauté de la sécurité nationale et du renseignement et les hauts fonctionnaires, les produits de renseignement ou d'autres informations relatives à l'ingérence étrangère pouvaient être, et ont

---

<sup>89</sup> Témoignage de David Morrison, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [237](#).

<sup>90</sup> Témoignage de Mark Flynn, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024, p. [43](#) et [44](#); Résumé de l'entretien avec le sous-commissaire Mark Flynn, WIT000038, p. [4](#); Résumé de l'examen à huis clos du Groupe de travail de 2019, WIT0000044, paragr.s [72](#) et [73](#).

<sup>91</sup> Structure de gouvernance – Comités concernant l'ingérence étrangère, [CAN005547](#).

<sup>92</sup> Témoignage de Vincent Rigby, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [240](#).

<sup>93</sup> Résumé de l'examen à huis clos des ex-conseillers à la sécurité nationale et au renseignement, WIT0000057, paragr.s [12](#) à [15](#); Témoignage de Lyall King, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [194](#) et [195](#).

<sup>94</sup> Témoignage de Cherie Henderson, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024, p. [143](#).

été, communiqués au greffier et au sous-greffier du Conseil privé; au conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre; au conseiller adjoint à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre; ou à d'autres hauts fonctionnaires du BCP<sup>95</sup>.

*c. La circulation de renseignements transmis au CPM, aux ministres et au premier ministre*

49. Les renseignements transmis au CPM passent par le BCP et ne proviennent pas directement des ministères ou organismes du gouvernement fédéral<sup>96</sup>. Le BCP a la responsabilité première de trier les renseignements reçus et d'informer le premier ministre et son cabinet des éléments les plus importants. Le BCP collabore avec divers organismes de sécurité nationale et de renseignement pour déterminer si les renseignements sur un enjeu sont suffisamment complets pour être présentés au premier ministre. Si c'est le cas, le BCP peut demander l'avis du Cabinet du premier ministre sur le moment et la manière de les présenter. Le gouvernement reconnaît que la circulation de renseignements provenant des différents ministères ou organismes peut toujours être améliorée<sup>97</sup>.

50. Pendant la période de transition, les élus, y compris le premier ministre, s'abstiennent de prendre des décisions qui lieraient le nouveau gouvernement. Comme l'a indiqué le ministre LeBlanc, il serait extrêmement rare qu'un ministre soit informé pendant la période électorale et il n'a eu presque aucun échange avec ses sous-ministres pendant les périodes électorales<sup>98</sup>. Dans le même ordre d'idées, le premier ministre a déclaré que les renseignements qu'il reçoit pendant la période électorale sont « très limités ». Sauf dans le cas d'un « événement international grave et important », il n'a jamais été véritablement informé des enjeux relatifs aux renseignements par des fonctionnaires lors d'une campagne électorale<sup>99</sup>. Les élus, y compris le premier ministre, n'ont pas été informés des activités relatives à l'ingérence étrangère pendant les élections de 2019 et de 2021<sup>100</sup>.

---

<sup>95</sup> Rapport institutionnel du Bureau du Conseil privé [Non classifié], CAN.DOC.000011, p. 7.

<sup>96</sup> Résumé de l'entrevue avec le Cabinet du premier ministre, WIT0000069, paragr. 10.

<sup>97</sup> Témoignage du premier ministre Justin Trudeau, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. 201.

<sup>98</sup> Résumé de l'entrevue publique avec le ministre Dominic LeBlanc, WIT0000065, paragr. 11.

<sup>99</sup> Résumé de l'examen à huis clos du premier ministre Justin Trudeau, WIT0000067, paragr. 50 (notre traduction).

<sup>100</sup> Résumé de l'examen à huis clos du premier ministre Justin Trudeau, WIT0000067, paragr. 50.

51. Les responsables de la communauté de la sécurité nationale et du renseignement décident quelles informations doivent être transmises aux niveaux supérieurs. Tout ne peut pas, ou ne doit pas, être communiqué aux hauts décideurs, y compris aux élus. Il ne s'agit pas d'une lacune du système ou d'une défaillance dans la circulation de l'information, mais d'une caractéristique nécessaire<sup>101</sup>.

52. Les fonctionnaires tiennent le premier ministre au courant des informations relatives aux renseignements selon les besoins. Lorsque des fonctionnaires disposent de renseignements qu'ils estiment devoir être portés à l'attention du premier ministre, ils organisent une séance d'information<sup>102</sup> ou, dans le cas de documents contenant des renseignements importants et urgents, ils envoient un agent des relations avec la clientèle qui présente en personne le document afin qu'il puisse le lire sans en garder une copie<sup>103</sup>. Le premier ministre peut également être informé de manière informelle en marge d'autres événements, par exemple avant des réunions avec des dirigeants étrangers ou lors de rencontres tenues en réaction à des événements qui se produisent<sup>104</sup>.

53. En ce qui a trait aux allégations concernant les activités d'ingérence étrangère par la RPC pendant la course à l'investiture du candidat du PLC dans la circonscription de DVN soulevées pendant la période électorale de 2019, les informations ont circulé de manière appropriée vers les canaux politiques uniquement à la suite de la séance d'information donnée à l'intention des représentants du PLC disposant de la cote de sécurité requise. Ce point est discuté ci-dessus au paragraphe 25. En fonction de ces renseignements, il était approprié de ne pas prendre d'autres mesures à ce moment-là. Le premier ministre a déclaré qu'il avait décidé d'approfondir la question avec les fonctionnaires<sup>105</sup>. Bien après les élections, le 9 février 2021, le rapport concernant la circonscription de DVN a été utilisé comme exemple dans une séance de breffage formelle sur le sujet de l'ingérence étrangère en général à l'intention du premier ministre<sup>106</sup>.

---

<sup>101</sup> Témoignage de Nathalie Drouin, transcription de l'audience publique du 8 avril 2024, p. [140](#) et [141](#).

<sup>102</sup> Résumé de l'examen à huis clos du Cabinet du premier ministre, WIT0000068, paragr. [13](#).

<sup>103</sup> Résumé de l'entrevue publique avec le Cabinet du premier ministre, WIT0000069, paragr. [14](#).

<sup>104</sup> Résumé de l'examen à huis clos avec le premier ministre Justin Trudeau, WIT0000067, paragr. [16](#).

<sup>105</sup> Témoignage du premier ministre Justin Trudeau, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. [172](#)-[174](#).

<sup>106</sup> Témoignage du premier ministre Justin Trudeau, transcription de l'audience publique du 10 avril 2024, p. [183](#) et [188-189](#).

54. En ce qui concerne les élections de 2019, des rapports de renseignement ont indiqué que des acteurs malveillants connus s’efforçaient d’établir des contacts avec certaines campagnes. Des rapports de renseignement laissaient également supposer un transfert de fonds clandestin. Ces activités n’ont pas atteint le niveau requis pour qu’elles soient communiquées aux décideurs de haut niveau. En outre, les renseignements concernant le transfert clandestin de fonds n’ont jamais été liés aux campagnes ou aux candidats<sup>107</sup>. En conséquence, ni le CPM ni le premier ministre n’ont été informés de ce rapport de renseignement jusqu’à ce que les médias commencent à poser des questions à ce sujet en novembre 2022<sup>108</sup>.

55. Illustrant bien le fait que les ministères et les organismes disposent d’outils et de pouvoirs pour intervenir de manière proactive pour contrer les tentatives d’ingérence étrangère, le SCRS a pris une MRM avant les élections de 2019. Le CPM a appris que le SCRS avait pris une MRM avant les élections de 2019 pour lutter contre les activités d’ingérence étrangère exercées par le gouvernement du Pakistan à la suite d’un reportage des médias en novembre 2022<sup>109</sup>.

56. Le premier ministre et le CPM n’ont été informés des allégations de désinformation concernant le PCC, M. O’Toole et M. Chiu qu’après les élections de 2021. Le premier ministre s’est souvenu qu’il avait eu connaissance de ces allégations pour la première fois en entendant les déclarations de M. Chiu dans les médias dans les jours qui ont suivi l’élection<sup>110</sup>.

57. À aucun moment pendant la période précédant les élections de 2021 ni pendant les élections, le CPM et le premier ministre n’ont été informés de l’existence de renseignements suggérant que certains représentants de la RPC au Canada avaient exprimé une préférence pour un gouvernement minoritaire du PLC<sup>111</sup>. En outre, le CPM n’a pas été informé d’allégations concernant un soutien financier secret de la part d’un pays étranger avant les élections de 2021<sup>112</sup>.

58. En ce qui concerne la séance d’information donnée à l’intention des représentants du PLC disposant de la cote de sécurité requise le 12 septembre 2021, un conseiller principal du CPM qui

---

<sup>107</sup> Témoignage de Monik Beauregard, transcription de l’audience publique du 8 avril 2024, p. [51-52](#).

<sup>108</sup> Résumé de l’examen à huis clos du premier ministre Justin Trudeau, WIT0000067, para [37](#); Résumé de l’examen à huis clos avec le Cabinet du premier ministre, WIT0000068, para [36](#).

<sup>109</sup> Résumé de l’examen à huis clos avec le Cabinet du premier ministre, WIT0000068, para [36](#).

<sup>110</sup> Résumé de l’examen à huis clos du premier ministre Justin Trudeau, WIT0000067, para 42.

<sup>111</sup> Résumé de l’examen à huis clos du premier ministre Justin Trudeau, WIT0000067, para [49](#).

<sup>112</sup> Résumé de l’examen à huis clos du premier ministre Justin Trudeau, WIT0000067, para 44.

était en congé pour travailler pour la campagne a décidé d'en informer le premier ministre après les élections, car il ne pensait pas qu'il y avait de mesures à prendre pendant la campagne<sup>113</sup>.

### **3. La circulation d'informations à l'extérieur du gouvernement fédéral**

59. Les organismes membres du GT MSRE ont également exercé leurs pouvoirs respectifs pour atténuer les activités d'ingérence étrangère, à la fois de manière générale et dans des cas particuliers. Le SCRS a organisé des séances d'information défensives à l'intention des élus avant les élections générales de 2019<sup>114</sup> et le CST a organisé des séances d'information personnalisées à l'intention des partis politiques sur les mesures de cybersécurité<sup>115</sup>. Bien qu'on pourrait en faire davantage pour que ces séances d'information répondent aux besoins des partis politiques<sup>116</sup>, il n'en reste pas moins que ces séances doivent se faire d'une manière qui ne porte pas atteinte à la sécurité nationale.

60. Au fur et à mesure que la nature de la menace d'ingérence étrangère a évolué, la GRC a mieux compris les menaces, et sa réponse a évolué afin de réduire au minimum les répercussions sur les membres des diasporas au Canada. La police fédérale est dédiée à l'élaboration et à la fourniture de ressources de sensibilisation et de mobilisation ciblées et multilingues afin de renforcer la sécurité publique au sein des communautés susceptibles de faire l'objet de menaces et d'intimidation ou d'être visées par des activités de répression transnationale ou d'ingérence étrangère. Par exemple, la campagne « Si vous voyez quelque chose, dites quelque chose », lancée dans un grand nombre de langues, s'adresse tout particulièrement aux communautés susceptibles de faire l'objet de menaces et d'intimidation ou d'être ciblées par des activités de répression transnationale ou d'ingérence étrangère<sup>117</sup>.

61. Les relations avec les partenaires du milieu universitaire, de la société civile et de l'industrie offrent d'autres occasions de faire de la sensibilisation et d'utiliser leurs connaissances

---

<sup>113</sup> Résumé de l'examen à huis clos avec le Cabinet du premier ministre, WIT0000068, para [40](#).

<sup>114</sup> Témoignage de Michelle Tessier, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024, p. [178](#).

<sup>115</sup> Témoignage de Daniel Rogers, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024, p. [85](#).

<sup>116</sup> Témoignage d'Azam Ishmael, transcription de l'audience publique du 2 avril 2024, p. [24](#); Témoignage de Walied Soliman, transcription de l'audience publique du 2 avril 2024, p. [27-29](#); Témoignage d'Anne McGrath, transcription de l'audience publique du 2 avril 2024, p. [29-30](#).

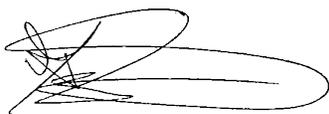
<sup>117</sup> Témoignage de Mark Flynn et de Michael Duheme, transcription de l'audience publique du 4 avril 2024, p. [65-67](#).

et capacités. Dans la période précédant les élections de 2021, MRR Canada a organisé une série d'ateliers, dont l'un a réuni des représentants du gouvernement et des partenaires de la société civile et du monde universitaire pour discuter des leçons tirées de l'élection de 2019 en ce qui concerne l'environnement en ligne<sup>118</sup>. Lors de l'élection de 2021, MRR Canada a mis à profit ses liens avec ces partenaires dans le cadre de la surveillance de l'environnement des médias sociaux.

#### **PARTIE IV – Conclusion**

62. Le Canada était bien placé pour détecter les activités d'ingérence étrangère lors des élections de 2019 et de 2021 et pour agir en conséquence. Aucune des activités d'ingérence étrangère observées lors des élections de 2019 et de 2021 n'a menacé l'intégrité de ces élections ou n'a eu d'incidence sur le résultat de ces élections, que ce soit au niveau national ou au niveau des circonscriptions. Cela demeure bien fondé à ce jour.

63. Les renseignements et les informations à l'égard de l'ingérence étrangère ont circulé par différents canaux afin de s'assurer que les personnes ayant un besoin de savoir les obtiennent en temps opportun. La sensibilisation au risque posé par les acteurs malveillants s'est faite et continue de se faire par les communications entre les représentants du gouvernement et les élus, les partis politiques, les membres des diasporas et le grand public. Il est également important que les gouvernements continuent d'évoluer au fur et à mesure qu'ils répondent à ces menaces et qu'ils cherchent constamment à perfectionner la manière dont ils y font face. Dans cet esprit, le gouvernement continue d'ajuster sa réponse à l'ingérence étrangère dans les élections et de renforcer ses mécanismes et ses réponses. Il y a toujours place à amélioration. Le gouvernement accueille favorablement les recommandations de la Commission à cet égard.



---

Gregory Tzemenakis  
Avocat général principal  
**Avocat pour le gouvernement du Canada**



---

Barney Brucker  
Avocat général principal par intérim  
**Avocat pour le gouvernement du Canada**

---

<sup>118</sup> Témoignage de Gallit Dobner, transcription de l'audience publique du 5 avril 2024, p. [172-173](#).